



Montromant

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 JUN 2021 – 19H



Suite à la convocation adressée par Madame le Maire en date du 21 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni ce lundi 28 juin à 19h pour délibérer sur les points à l'ordre du jour. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Charles JEANNE, maire de la commune, en présence de 11 Conseillers sur 11 en exercice.

*Présents : Mesdames et Messieurs JEANNE, G. MARCELLIN, CHATELARD, GRIZARD, DIZIER, DESREUMAUX, LOYER, DUQUESNE, MICHEL, LE DORÉ, S. MARCELLIN.*

*Secrétaire de séance : Madame Isabelle DIZIER*

### DECI – Défense Extérieure Contre l'Incendie

La Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) regroupe l'ensemble des ressources en eau fixes, pérennes, aménagées et accessibles, mises à la disposition des sapeurs-pompiers en tout-temps et toutes circonstances pour maîtriser un incendie.

Il s'agit généralement de poteaux ou de bouches d'incendie (hydrants) raccordés au réseau sous pression, de réserves d'eau artificielles ou de points d'eau naturels.

La DECI supporte également l'organisation mise en œuvre pour garantir le fonctionnement de ces points d'eau incendie (PEI) au moment opportun. Cette organisation est définie dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), validé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour cela, il est nécessaire de procéder à l'analyse des risques de la commune et ensuite à l'inventaire de tous les points d'eau incendie (PEI) avec des réserves d'eau artificielles ou naturelles d'un volume minimum de 30 m<sup>3</sup> et d'hydrants (poteaux incendie) ayant un débit minimal de 30 m<sup>3</sup>/h. Le Maire étant responsable de la DECI, un arrêté répertoriant tous les points d'eau incendie sur la commune sera établi en accord avec le SDMIS du Rhône.

Monsieur Christian BOUTEILLE, ayant des compétences en la matière, se propose bénévolement de réaliser l'analyse des risques et de répertorier tous les PEI. Le conseil municipal ne peut qu'apprécier cette aide technique nécessitant un travail important et de terrain (mission de rencontre auprès des agriculteurs et des particuliers) et donne son accord à Monsieur BOUTEILLE pour mener à bien ce dossier.

### Grange « C. HENRY »

#### \* Travaux

La réception de chantier a été faite dans l'après-midi avec pour tous les lots (sauf celui de la chape fluide) des réserves et un refus pour le lot « façades » dans la mesure où les travaux réalisés sur les façades ne donnent toujours pas satisfaction.

La maîtrise d'œuvre a fixé au vendredi 9 juillet 2021 la date butoir pour la réalisation des travaux mis en réserve par les entreprises.

Le bâtiment fera l'objet d'une visite le 6 août 2021 de la commission « sécurité » du SDMIS.

#### \* Equipement salle

Le conseil municipal est dans l'attente de devis pour l'acquisition d'une autolaveuse, de poubelles et de la vaisselle.

### \* Tarifs de location de la salle et du matériel

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

Location de la salle SANS sono et SANS vidéo-projecteur			
	Montromanais *	Extérieurs (Particuliers et associations)	Caution « ménage » dans l'éventualité où il ne serait pas fait correctement
1 jour	260 €	390 €	150 €
2 jours	350 €	480 €	
3 jours	400 €	560 €	

Chèque de caution pour la location de la salle = 500 €

- \* Résidence principale propriétaire ou locataire et résidence secondaire  
Ascendants et descendants du 1<sup>er</sup> degré (parents et enfants) des habitants de la commune (résidence principale et résidence secondaire)

Location de la salle AVEC Sono et/ou AVEC vidéo-projecteur							
	Montromanais *			Extérieurs (Particuliers et associations)			Caution « ménage »
1 jour	260 €	+ 25 €	+ 25 €	390 €	+ 25 €	+ 25 €	150 €
2 jours	350 €	+ 25 €	+ 25 €	480 €	+ 25 €	+ 25 €	
3 jours	400 €	+ 25 €	+ 25 €	560 €	+ 25 €	+ 25 €	

Chèque de caution pour la location de la salle et du matériel = 550 €

- \* Résidence principale propriétaire ou locataire et résidence secondaire  
Ascendants et descendants du 1<sup>er</sup> degré (parents et enfants) des habitants de la commune (résidence principale et résidence secondaire)

Location de la salle aux associations de Montromant		
Location	Chèque de caution pour la location	Caution « ménage »
90 €	500 €	150 €

### Communauté de communes des Monts du Lyonnais - CLECT

Madame/Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 23 juin 2021, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Ces représentants ne sont pas obligatoirement conseillers communautaires. Toutefois, Madame le Maire, connaissant l'historique de la fiscalité professionnelle unique lors du transfert de la compétence vers la communauté de communes, se propose d'être le représentant titulaire pour défendre les intérêts de la commune. Madame Stéphanie MARCELLIN se propose d'être le représentant suppléant.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

## Questions diverses

- **Jeux enfants**

Madame le Maire informe les élus que la commune a bien reçu l'arrêté notifiant l'attribution d'une subvention de 11 000 € par la Région et confirme la validation du devis supplémentaire.

L'installation des jeux est toujours prévue pour les 12 et 13 juillet 2021.

- **Communauté de communes – Redevance ou Taxe des ordures ménagères**

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes souhaite mettre en place la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à la place de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La TEOM est basée sur la surface en m<sup>2</sup> de l'habitation occupée, peu importe le nombre de personnes qui occupe ce logement.

La REOM est fixée sur le nombre de personnes qui occupe le logement, peu importe sa surface en m<sup>2</sup>.

L'étude menée par la CCMDL montre que des hausses importantes pour certains foyers, notamment les personnes en couple sans enfant ou des personnes âgées.

Madame le Maire rappelle que le listing des REOM est très bien suivi dans les petites collectivités, ce qui n'est pas forcément le cas pour les communes avec une plus forte population. Toutefois, ce manquement ne devrait pas pénaliser les administrés qui se retrouveraient à régler une TEOM deux à trois fois plus élevée que la REOM en place.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la mise en place d'une TEOM sur le territoire de la CCMDL et demande à Madame le Maire de faire part au conseil communautaire de son désaccord.

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable**

Madame le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'eau émis par le Syndicat des eaux pour l'année 2020. Approbation de ce rapport à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Nouveau site internet de la commune**

Le conseil municipal invite la population à découvrir le nouveau site internet de Montromant [www.montromant.fr](http://www.montromant.fr)

\*\*\*\*\*

## Résultats des élections régionales et départementales 2021

Elections régionales		Elections départementales	
1 <sup>er</sup> TOUR		1 <sup>er</sup> TOUR	
Nombre d'inscrits	343	Nombre d'inscrits	343
Nombre d'abstentions	223	Nombre d'abstentions	223
Nombre de votants	120	Nombre de votants	120
Nombre de bulletins blancs et nuls	3	Nombre de bulletins blancs et nuls	6
Nombre d'exprimés	117	Nombre d'exprimés	114
GILL Shella	0	BOUSSANDEL Sarah / VARLIETTE Pierre	27
GREBERT Fabienne	14	MC CARRON Sheila / VOLAY Joseph	16
GOMEZ Chantal	0	BRUNIER Patrice / DULAC Corinne	7
BONNELL Bruno	8	GRIFFOND Morgan / LOTTE Catherine	64
VALLAUD-BELKACEM Najat	19		
WAUQUIEZ Laurent	67		
OMEIR Farid	0		

CUKIERMAN Cécile	5		
KOTARAC Andréa	4		
<b>2<sup>ème</sup> TOUR</b>		<b>2<sup>ème</sup> TOUR</b>	
Nombre d'inscrits	343	Nombre d'inscrits	343
Nombre d'abstentions	212	Nombre d'abstentions	209
Nombre de votants	131	Nombre de votants	134
Nombre de bulletins blancs et nuls	0	Nombre de bulletins blancs et nuls	6
Nombre d'exprimés	131	Nombre d'exprimés	128
GREBERT Fabienne	39	BOUSSANDEL Sarah / VARLIETTE Pierre	30
WAUQUIEZ Laurent	87	GRIFFOND Morgan / LOTTE Catherine	98
KOTARAC Andréa	5		

Madame le Maire remercie à nouveau tous les élus et les bénévoles qui ont pris part au bon fonctionnement de ces scrutins électoraux.

**Séance levée à 21h30**

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Lundi 6 septembre 2021 à 19h**